

"qu'elles recèlent peut être plus difficilement senti et prévenu, surtout pour la classe peu instruite et pour la jeunesse."

On nous dit que le Rituel et les Constitutions de l'Ordre des Forestiers Indépendants ont été soumis au jugement du Saint-Siège. Si l'information est exacte, j'aurais certes mieux aimé attendre une décision suprême pour traiter devant vous ce sujet. — Mais, d'une part, le zèle déployé en plusieurs localités pour l'extension de cet Ordre (on a été jusqu'à prétendre le faire figurer, avec bannières et insignes, aux offices de l'église !); et, d'autre part, le grave danger que j'aperçois de ce côté pour mes chers diocésains, me pressent de mettre sous vos yeux la règle d'or que nous a donnée le Saint Office pour nous diriger dans les difficultés de ce genre. En attendant le mot exprès du Saint-Siège, que ce soit là votre direction ; vous ne ferez pas fausse route en vous tenant dans les limites qu'elle comporte.

Vous ferez œuvre utile en communiquant à vos paroissiens l'enseignement que notre grand Pape vient de donner sur ce sujet, dans son Encyclique aux Evêques des Etats-Unis. "Quant à l'en-
"rôlement dans les sociétés, dit le Saint Père, une extrême pré-
"caution doit être prise pour ne pas être entraîné dans l'erreur.
"Et Nous désirons être compris comme faisant allusion d'une
"manière spéciale aux classes ouvrières, qui assurément, ont le
"droit de s'unir en associations pour promouvoir leurs intérêts,
"un droit reconnu par l'Eglise et conforme à la nature. Mais il
"est très important que vous preniez garde à qui les ouvriers
"s'associent ; autrement, tout en travaillant pour l'amélioration
"de leur état, ils pourront mettre en périls de bien plus grands
"intérêts. La précaution la plus effective contre ce péril, c'est
"de se bien résoudre en aucun temps et en aucune chose,
"à ne prendre jamais part à la violation de la justice.
"Par conséquent, toute société qui obéit servilement à des
"gouvernements qui ne sont pas de fermes champions du droit
"et amis de la religion, peut devenir extrêmement préjudiciable
"aux intérêts de la communauté. Elle ne peut être utile. Et,
"d'après cette conclusion, *fuyez non seulement les associations*
"*qui ont été ouvertement condamnées par le jugement de l'Eglise,*
"*mais aussi celles qui, de l'avis des hommes intelligents, et parti-*
"*culièrement des Evêques, sont regardées comme suspectes et dan-*
"*gereuses.—De même aussi, les catholiques doivent préférer s'as-*
"*socier avec des catholiques, ce qui serait très utile à la sauve-*
"*garde de leur foi.*"

La-dessus je me demande ce qui peut justifier cette course vers des sociétés qui ne sont ni plus ni moins que compromettantes. On ne peut à peine l'expliquer que par de pauvres prétextes, lorsque nous avons la bonne fortune de posséder au milieu de nous tant de louables institutions.

Trois ans plus tard, au lendemain de la Convention de l'Ordre à St-Hyacinthe, le vénérable prélat renouvelait ses précédentes déclarations en termes non moins formels :

"Il y a quelques jours, certains journaux se sont permis d'insinuer que l'autorité religieuse regarde d'un œil indifférent